



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Étaient présents 23 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, FOURCADE Georges, GLEYSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 4 : ARPAILLANGE Michel, DJOUDER Sarah, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne.

Pouvoirs 4 : ARPAILLANGE Michel pouvoir à Laurent RENARD, DJOUDER Sarah pouvoir à Céline CORREGE, LEBRUN Guillaume pouvoir à Christian DELMAS, LEVRAT Anne pouvoir à Eliane OBIS.

Secrétaire de séance : PADIOU Laurent

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE GARONNE (SDEHG) – REPRISE D'UN CABLE SOUTERRAIN HORS SERVICE ESPLANADE DE LA FRATERNITE - référence 2 BW 10.

Monsieur METIFEU indique qu'un câble souterrain est hors service depuis plusieurs et nécessite une reprise.

Monsieur METIFEU informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 15/01/2026 concernant la reprise d'un câble souterrain Esplanade de la Fraternité hors service– référence : 2 BW 10, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Déconnexion et abandon d'un câble entre le P38 Fontasse et le coffret de répartition.
- Reprise de cette portée par la réalisation d'une tranchée et déroulage d'un câble 3x10mm² sur 14 mètres y compris réfection.
- Reprise du câble dans le coffret de répartition.
- Pénétration d'un câble dans le poste de transformation et reprise du câble dans le coffret de commande.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Dépenses		Recettes	
reprise d'un câble souterrain Esplanade de la Fraternité	6 893.00 €	SDEHG TVA Ville (Estimatif)	2 751.00 € 1 083.00 € 3 059.00 €
TOTAUX	6 893.00 €		6 893.00 €

Cette dépense sera imputée au budget correspondant à sa nature.

Et avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Délib. n° : 2026_047

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 031-213103963-20260605-2026_047-DE



7.1 Décisions budgétaires

Vu la commission environnement transition écologique et urbanisme en date du 21 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	Abstention
27	0	0

- D'approuver le projet présenté,
- Décide par le biais de fonds de concours, de verser une « subvention d'équipement – autres groupement » au SDEHC pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

en Préfecture le : 16/06/2026
de l'affichage le : 16/06/2026

Lison GLEYES,
Maire,



Laurent PADIOU
Secrétaire de séance,